

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
--

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT NOVEMBRE, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer à huis clos sur les affaires ci-après :

	Déroulement du Conseil Communautaire à huis clos - Covid 19
	ORDRE DU JOUR
	Approbation de la convocation d'urgence
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
	Mise en place du dispositif CAB 'ACHAT

L'an Deux Mille vingt, le lundi 23 novembre à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac à huis clos au nombre de 58 en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 novembre 2020.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Alain PLAZZI, Alain PREVOST (remplace Pascal PREVOT), Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Christophe DAVID BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Nathalie TRAPY, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA

OGBONNA, Michaël DESTOMBES, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Marie LASSERRE, Paul FAUVEL.

ABSENTS EXCUSES :

Daniel RABAT a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET.
Marc LETURGIE a donné pouvoir à Alain PLAZZI.
Sébastien BOURDIN a donné pouvoir à Christophe GAUTHIER.
Josie BAYLE a donné pouvoir à Florence MALGAT.
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET.
Eric PROLA a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD.
Philippe PUYPONCHET a donné pouvoir à René VISENTINI.
Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Christian BORDENAVE.
Lionel FREL a donné pouvoir à Julie TEJERIZO.
Farida MOUHOUBI a donné pouvoir à Joël KERDRAON.
Georges BASSI a donné pouvoir à Didier CAPURON.
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET.

Robert DUBOIS, Jacqueline SIMONNET.

Appel nominal

Mme Lasserre : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Merci beaucoup. Je vous propose comme secrétaire de séance Michèle Dorange, si elle accepte. Vous l'acceptez aussi ? Merci pour elle et pour nous.

Ordre du jour

M. le Président : Je suis amené à vous faire approuver l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire exceptionnel.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Déroulement du Conseil Communautaire à huis clos Covid 19

D 2020 – 199

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Ce Conseil Communautaire à huis clos Covid 19, on va l'appeler comme ça. Pendant l'état d'urgence sanitaire, le Président peut décider que la réunion du Conseil se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, à huis clos, et

dans l'urgence. Je dois vous demander d'approuver cette décision. Beaucoup de formalisme, mais c'est normal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

L'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, sur demande du Président du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, il est proposé que la réunion du Conseil se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le déroulement à huis clos de ce conseil communautaire.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

Approbation de la convocation d'urgence
--

D 2020 – 200

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

DELIBERATION ET VOTE

La crise sanitaire actuelle a entraîné la fermeture d'un grand nombre de commerces du territoire.

Pour faciliter leur prochaine reprise d'activité, la CAB propose la mise en œuvre de mesures de soutien en faveur du commerce local.

Ce dispositif nécessite d'être validé en urgence par le Conseil Communautaire pour être déployé dès la réouverture des commerces.

PROPOSITION :

Le Conseil Communautaire est donc appelé, selon la procédure prévue à l'article L2121-12 du CGCT, à se prononcer sur le caractère d'urgence et à accepter de délibérer sur le dossier prévu à l'ordre du jour.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

D 2020 – 201

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Je vous le disais en introduction, le fonctionnement de notre collectivité évidemment est troublé par la situation que nous vivons, et du coup le fonctionnement que nous aurions pu espérer, de commissions, de réflexions et de concertations n'a pas pu se tenir. Et puis, les choses évoluent très vite et on est tous suspendus à la décision du Président de la République qui surviendra demain soir et l'ouverture pressentie des commerces qui sont fermés aujourd'hui. On l'attend tous avec impatience, sans savoir quelle sera la date d'entrée en vigueur puisque les conditions sont d'ores et déjà connues. Et du coup on a réfléchi, les uns et les autres, je crois qu'un certain nombre d'actions ont été menées par la ville de Bergerac, qui n'est pas restée inactive par rapport à cette situation, d'accompagnement des commerces qui sont fermés. On pourrait longuement discuter de l'opportunité de tel ou tel système, je crois que l'heure n'est pas à la discussion ou à la comparaison, voire à la discrimination, si je peux le dire comme ça. Mais l'idée qui nous est apparue pertinente dans cet intervalle aussi court c'était de reconduire un système que nous avons précédemment mis en place et qui avait trouvé, je crois, une fortune assez heureuse sur notre territoire puisqu'elle permettait d'une pierre trois coups, si je peux le dire comme ça, de répondre à une vraie difficulté de la viticulture qui est un pan économique de notre territoire très identitaire mais aussi très important de notre territoire. L'idée de permettre aussi et de doper une certaine fréquentation de notre structure qui s'appelle Quai Cyrano, avec aussi l'idée d'acheminer, d'irriguer du moins ce site qui répond à la viticulture mais aussi aux questions touristiques ; et puis surtout d'être destiné à nos commerçants qui sont fermés, qu'ils soient en centre-ville de Bergerac mais aussi dans nos communes, et l'idée étant simplement de rester sur la base d'un bon d'achat. Bon d'achat lors d'une acquisition d'un carton de vin, tout simplement, restons solidaires de nos viticulteurs, et un bon d'achat de 20 € pour tous les commerces qui étaient fermés pendant cette période et qui, nous l'espérons tous, seront rapidement ouverts.

Donc, pourquoi cette proposition ? Parce qu'on est déjà sur un système qui a fonctionné, parce que l'idée c'est de quand même permettre la mise en place très rapide de cette idée. Donc on s'appuie sur quelque chose qui est déjà connu par nos habitants, qui est assez facile à mettre en place puisque les acteurs ce sont l'Office du tourisme, et l'IVBD, ce sont des acteurs avec qui nous travaillons très régulièrement et qui sont déjà à même de répondre à cette situation.

Voilà un peu la proposition qui vous est faite ce soir. L'idée, c'est de proposer un investissement de 50 000 € dans ce dispositif. C'est à peu près 2 500 bons d'achat qui pourront être distribués à partir du 1^{er} décembre, si vous en êtes d'accord, sur cette idée et à cet endroit, dès la semaine prochaine. Voilà, le débat est ouvert. Monsieur le Maire de Bergerac, si vous voulez rajouter quelque chose.

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Effectivement c'est une action importante, il y a eu les CAB resto précédemment qui ont bien fonctionné et là c'est le CAB achat. La ville de Bergerac a mis plusieurs choses en service, notamment essayer d'accompagner les commerces locaux à travers la carte interactive qui a été faite par

le service de communication de la ville de Bergerac ; les places de stationnement drive qui ont été également mises en place, gratuites, sur l'ensemble de la Ville sur la rive gauche comme sur la rive droite; le maintien des marchés alimentaires avec le renfort de personnels municipaux et également des élus de la ville de Bergerac qui sont les mercredi matin et samedi matin sur l'ensemble des marchés, de façon à faire respecter la distanciation sociale. Alors, plusieurs solutions s'offrent à nous pour accompagner les commerçants du centre-ville de Bergerac mais également l'ensemble des commerçants du territoire, c'est-à-dire aller au-delà de la ville de Bergerac sur l'ensemble de vos centres-bourgs également, et c'est ce dispositif qui est proposé. J'y vois un deuxième intérêt puisqu'on a nos viticulteurs qui sont également sans l'organisation de salons et de foires sur l'ensemble du territoire, et donc qui ne peuvent également pas vendre leur vin. Et ça pourra inciter évidemment à boire avec modération, mais pour les fêtes de fin d'année d'avoir des vins de Bergerac sur l'ensemble des tables de nos habitants du territoire. Donc pour moi c'est une action importante et évidemment il y a le soutien, c'est un dispositif supplémentaire pour accompagner l'ensemble de nos commerces et nos activités locales.

M. le Président : Merci Monsieur le Maire. Oui, Julie ?

Mme Tézérizo : Plusieurs questions. D'abord, est-ce qu'il n'y a pas une distorsion de concurrence par le fait, j'imagine que tous les viticulteurs ne sont pas présents au Quai Cyrano, donc les caves ? Je pense notamment à ceux qui vendent sur le domaine. C'est une question. Et puis après, est-ce qu'on a le droit, nous en tant que collectivité territoriale, de faire la promotion comme ça de vin, dans le cadre de la loi Evin ? Là encore une fois c'est une question, je n'en sais rien du tout, je sais qu'on peut faire la promotion du territoire, mais c'est un peu inciter à acheter du vin. Ce sont deux questions que je me pose.

Et après, j'imagine que les grandes surfaces ne sont pas non plus concernées par ces bons d'achat, on reste vraiment sur les commerces de proximité, qui sont fermés actuellement.

M. le Président : C'est évidemment 2 excellentes questions. La première, c'est que, en effet, j'ai été trop restrictif dans la présentation, puisque les cavistes distributeurs sur notre territoire sont aussi concernés. Dans le cadre de l'opération précédente de Resto CAB, Inter Caves ou la Cave Larégnère, il y a 5 ou 6 caves qui distribuent du vin de Bergerac. Attention, ces bons d'achat sont exclusivement réservés et subordonnés à l'acquisition de vins Bergerac, Duras, Montravel, puisque ce sont les 3 appellations qui sont concernées. Et donc les caves distribuant aussi notre vin, donc c'est L'Art et le Vin de Bergerac, Le Temps du Vin à Bergerac, Cave Larégnère à Creysse, V&B, vin de Bergerac, Cave Le Sommelier, Inter Caves et le Comptoir des Vignes, voilà les distributeurs. Et puis on n'a pas été repris par la patrouille, précédemment lors de Resto CAB, donc je pense qu'on devait avoir le droit de faire cette opération de promotion, je l'espère, en tout cas. Cyril ?

M. Goubie : Je complète un peu ce que disait Julie à l'instant, sur effectivement les bénéficiaires, et les commerçants bénéficiaires de l'opération, donc je rebondis sur ce qui a été dit puisqu'on parle de commerçants, est-ce qu'on parle d'artisans type coiffeurs, esthéticiennes, est-ce qu'ils sont également concernés par ce genre de bons ? Et quid effectivement des magasins qui sont restés ouverts mais qui étaient partiellement ouverts, partiellement fermés ? Quels sont les critères exacts ? Parce que je pense qu'il faut qu'on communique chacun dans nos communes pour ceux qui en tout cas ont des commerces dans leur commune, mais quels vont être les critères exacts ?

M. le Président : L'idée c'est d'être le plus clair possible. C'est ouvert/fermé. Donc évidemment les coiffeurs fermés sont d'éventuels bénéficiaires. Pas les artisans, parce que les maçons ils étaient ouverts de toute façon. L'idée c'est d'être relativement efficaces et surtout lisibles, que les gens ne se posent pas trop de question, donc l'idée c'est ouvert et fermé. Pas d'autres questions ? Oui.

M. David-Bordier : Sur un plan technique, ce sont 6 bouteilles achetées qui donnent droit à des bons d'achat, c'est ça, quel que soit le prix des bouteilles ? Donc quelqu'un qui vient acheter 18 bouteilles, il a 3 bons d'achat ou un seul ?

M. le Président : Un seul.

M. David-Bordier : C'est tout, merci.

M. le Président : Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.

Concernant l'ordre du jour, il est terminé, si vous aviez des questions diverses à évoquer, profitez-en. Il n'y en a pas.

Reste à vous remercier de votre participation, et à très bientôt, 14 décembre.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite mettre en place un dispositif de coupons de réduction destiné à relancer et soutenir les commerces du territoire de la CAB actuellement fermés administrativement.

Il est ainsi envisagé que la CAB offre des tickets "CAB'ACHAT" aux clients qui achèteront du vin à Quai Cyrano ou auprès des cavistes du territoire.

Pour l'achat de 6 bouteilles de vin quelque-soit le prix, ils se verront remettre par l'Office de Tourisme un ticket CAB'ACHAT d'une valeur de 20 €.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir et de relancer à la fois la fréquentation des commerces de l'agglomération pendant le période des fêtes de fin d'année mais aussi de continuer à soutenir le secteur de la viticulture.

L'enveloppe financière consacrée à cette opération est fixée à 50.000 € correspondant à l'équivalent de 2 500 coupons offerts.

Le début de l'opération est prévu le 1er décembre 2020 et prendra fin le 15 janvier 2021.

Dans le cadre de cette action, il est donc prévu le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention de 50.000 € afin de financer les "CAB'ACHAT".

Cette opération prend le relais du dispositif "Resto'CAB" qui s'achèvera le 30 novembre prochain et élargit le soutien de la CAB aux commerces fermés administrativement dont font partie également les restaurants. Les crédits de l'opération "Resto'CAB" non dépensés seront reportés sur le nouveau dispositif.

PROPOSITION :


Les membres du conseil communautaire sont invités à :









- autoriser la CAB à verser à l'Office de Tourisme une subvention de 50.000 € dans le cadre de la mise en place du dispositif Ticket "CAB'ACHAT" ;
- autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

DECISION :



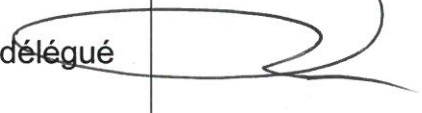
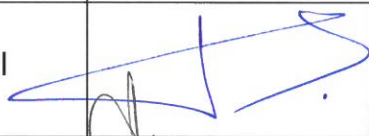

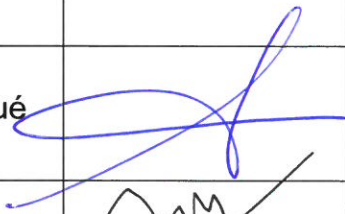
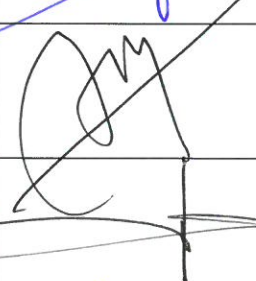

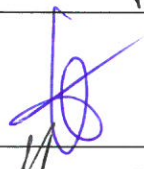

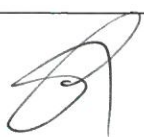
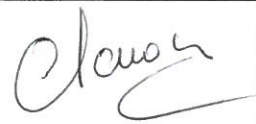
Adopté par 68 voix pour, 2 abstentions.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h35.

DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

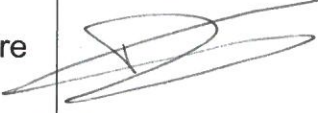



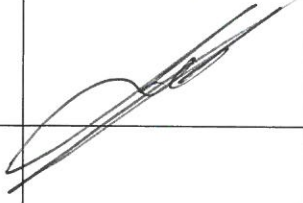

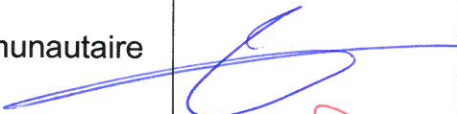
NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
PRIOLEAUD	Jonathan	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
DUPUY	Olivier	3 ^{ème} Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	4 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	A donné procuration à Jean-Jacques CHAPELLET	
CASTANG	Alain	6 ^{ème} Vice-président	
PRADIER	Serge	7 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	8 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	9 ^{ème} Vice-président	

FRAY	Roland	10 ^{ème} Vice-président	
GOUBIE	Cyril	11 ^{ème} Vice-président	
BANCAL	Fatiha	12 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	13 ^{ème} Vice-président	
LETURGIE	Marc	A donné procuration à Alain PLAZZI	
CAZES	Jean-Pierre	15 ^{ème} Vice-président	
DESSALLES	Jean-Louis	1 ^{er} Conseiller délégué	
BOURDIN	Sébastien	A donné procuration à Christophe GAUTHIER	
LIABASTE	Pascal	3 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELAIR	Arnaud	5 ^{ème} Conseiller délégué	
JEANTE	Jean-François	6 ^{ème} Conseiller délégué	
PORTOLAN	Jean-Claude	7 ^{ème} Conseiller délégué	

DREUIL	Jean-Michel	8 ^{ème} Conseiller délégué	
DORANGE	Michèle	9 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	10 ^{ème} Conseiller délégué	
PREVOST	Alain	A remplacé Pascal PREVOT	
TEJERIZO	Julie	12 ^{ème} Conseiller délégué	
RUET	Fabien	13 ^{ème} Conseiller délégué	
ROUAN	Laurence	14 ^{ème} Conseiller délégué	
BONNAMY	Jean-Claude	15 ^{ème} Conseiller délégué	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
ROCHE	Maryse	A remplacé Francis PAPATANASIOS	
INTROVIGNE	Jean-Louis	A remplacé Francis BLONDIN	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
LAROCHE	Catherine	conseiller communautaire	

FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BAYLE	Josie	A donné procuration à Florence MALGAT	
DAVID BORDIER	Christophe	conseiller communautaire	
KERDRAON	Joël	conseiller communautaire	
VERGNOL	Patrick	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
DELFIÉUX	Michel	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
FRANCOIS	Christine	A donné procuration à Fabien RUET	
PROLA	Eric	A donné procuration à Jonathan PRIOLEAUD	
PUYPONCHET	Philippe	A donné procuration à René VISENTINI	
MALGAT	Florence	conseiller communautaire	
MAMMES	Luc	conseiller communautaire	

POTRON	Marie-Lise	conseiller communautaire	
MOLLETON	Marjorie	conseiller communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	A donné procuration à Christian BORDENAVE	
FREL	Lionel	A donné procuration à Julie TEJERIZO	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	A donné procuration à Didier CAPURON	
MOUHOUBI	Farida	A donné procuration à Joël KERDRAON	
FRADIN	Stéphane	conseiller communautaire	<i>Pouvoir à Ch. David-Bardot</i> 
TRAPY	Nathalie	conseiller communautaire	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	
CASTAING	Anthony	conseiller communautaire	
TRAPY	Gérald	conseiller communautaire	
SERRA OGBONNA	Marion	conseiller communautaire	

DESTOMBES	Michaël	conseiller communautaire	
BRACCO	Céline	conseiller communautaire	
GUICHARD	Emmanuel	conseiller communautaire	
LOUGRAT	Cédric	conseiller communautaire	
LEHMANN	Hélène	A donné procuration à Fabien RUET	
WEINBERG	Joaquina	conseiller communautaire	
LASSERRE	Marie	conseiller communautaire	
FAUVEL	Paul	conseiller communautaire	